

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD435

présenté par

M. Duvergé, Mme Lasserre, M. Millienne, M. Pahun, Mme Luquet et M. Robert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

La première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime est complétée par les mots : « notamment en matière de lutte contre la précarité alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre l'insécurité et la précarité alimentaire sont l'un des enjeux prioritaires énoncés lors de la conclusion des États généraux de l'alimentation. Les plans régionaux de l'agriculture durable paraissent le meilleur dispositif d'identification et de capitalisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité alimentaire en France et en régions.

Ce guide et ces outils de communication sont élaborés par un groupe de travail piloté par la DGCS avec les parties prenantes en lien avec le CNA : personnes concernées, associations, travailleurs sociaux, bénévoles, volontaires, chercheurs, collectivités locales, acteurs institutionnels.

Il est donc proposé d'intégrer un volet relatif à la lutte contre la précarité alimentaire dans ces plans régionaux.